

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES POUR CONFORTEMENT ET VALORISATION ÉCOLOGIQUE DES BERGES DE SEINE AU COUDRAY-MONTCEAUX PRÉSENTÉE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE RIVIÈRE ET DU CYCLE DE L'EAU (SIARCE)

**ENQUÊTE du lundi 27 février 2023 (9h) au mercredi 15 mars 2023 (17h) soit 17 jours**  
(Arrêté n°2023.PREF/DCPPAT/BUPPE/ 010 du 23 janvier 2023 )

Projet : confortement et valorisation écologique des berges de la Seine sur la commune du COUDRAY-MONTCEAUX (91 830)

Rubriques n° 3.1.2.0 (Autorisation), n° 3.1.4.0 (Déclaration), n° 3.1.5.0 (Déclaration) au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques

**CONSULTATION** : la demande, la dispense de réaliser une évaluation environnementale, l'étude d'incidence, les avis des services consultés et un registre d'enquête seront à la disposition du public :

1/ Mairie du COUDRAY-MONTCEAUX, 45 av Charles de Gaulle 91 830 LE COUDRAY-MONTCEAUX (siège de l'enquête) :

- lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
- vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45
- samedi de 10h00 à 12h00 (sauf vacances scolaires)

2/ Sur le site des services de l'Etat : [www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr) (Rubrique-Publications/Enquête publiques/Eau/Autres Autorisations/BERGES DE SEINE-COUDRAY-MONTCEAUX/SIARCE).

Un poste informatique sera disponible en mairie du COUDRAY-MONTCEAUX.

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**, Monsieur Joël RIVAULT, Officier général – ancien secrétaire général de GPSEO (communauté urbaine Grand Paris Seine Et Oise).

A la Mairie du COUDRAY-MONTCEAUX :

- le lundi 27 février 2023 de 9h à 12h
- le samedi 11 mars 2023 de 10h à 12h
- le mercredi 15 mars 2023 de 14h à 17h

Demande d'information sur le projet : Mme Sophie GRÉMILLET – Directrice de la direction des cours d'eau et des milieux aquatiques  
mail : [s-gremillet@siarce.fr](mailto:s-gremillet@siarce.fr)

**OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** du public pendant l'enquête :

- sur le registre d'enquête papier en mairie du COUDRAY-MONTCEAUX
  - envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante avant le 15 mars 2023 à 17h : [pref-bergesdeseine@essonne.gouv.fr](mailto:pref-bergesdeseine@essonne.gouv.fr)
  - reçues par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences,
  - adressées au commissaire enquêteur :
- par courrier envoyé en mairie du COUDRAY-MONTCEAUX **avant** la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,

Les observations du public transmises par voie postale et celles inscrites sur le registre papier seront consultables à la mairie du COUDRAY-MONTCEAUX. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le site des services de l'État.

**RÉSULTATS** : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, en mairie du COUDRAY-MONTCEAUX ou à la préfecture.

**DÉCISION** : le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale après information et éventuellement consultation du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques.